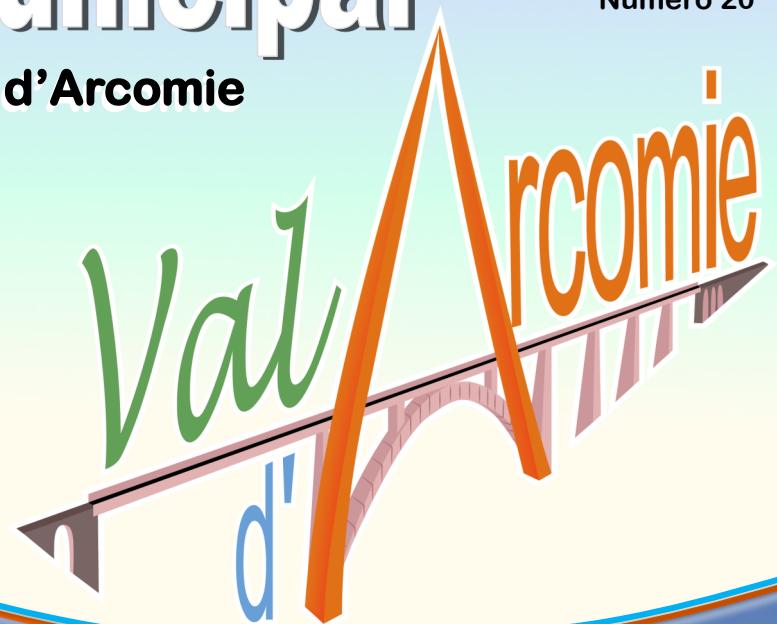


Bulletin Municipal

Janvier 2026

Numéro 20

Commune de Val d'Arcomie



Sommaire

Mot du Maire	p2
Dossier Elections	p3
Vie de la municipalité	p5
Commémoration	p8
Travaux	p8
Vie Associative	p11
Chantier Participatif	p11
Tourisme	p12
Social	p12
Ecoles	p13
Retour sur...	p14
Brèves	p16
Etat Civil 2025	p17
Focus sur...	p17
Contacter la mairie	p19
Agenda Manifestations	p20

Imprimé
par la mairie
Site internet :
valdarcomie.fr



Dossier : Élections Municipales

LE MOT DU MAIRE



Chères Val d'Arcomiennes, chers Val d'Arcomiens,

L'année 2025 qui s'achève est la dernière complète du mandat que vous nous avez confié. Au mois de mars, de nouvelles élections municipales auront lieu et il m'importe, avant ce rendez-vous démocratique, de m'adresser à vous.

La fonction de maire a été un engagement riche et passionnant mais je souhaite vous faire part de ma décision : je ne solliciterai pas le renouvellement de mon mandat de maire lors de ce scrutin. En revanche, je resterai engagé au service de notre commune, afin d'accompagner sereinement la transition.

Notre équipe a agi avec constance au service de l'intérêt général. Nous avons veillé à optimiser l'organisation communale et à maîtriser les finances locales, sans augmenter les impôts, tout en maintenant un niveau de services publics adapté à un territoire rural et touristique.

Conformément aux engagements pris devant vous, un travail de fond a été mené sur de nombreux dossiers structurants. Tout n'est pas achevé et certains projets nécessiteront encore de la persévérance, du temps et des choix collectifs. Mais l'essentiel est en place : la vision, les outils et les études qui permettront à la prochaine équipe municipale de poursuivre et d'amplifier cette dynamique au service de Val d'Arcomie.

Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des élus, des agents communaux, des partenaires institutionnels et associatifs, ainsi que les nombreux bénévoles qui, par leur engagement, font vivre notre commune au quotidien. Votre confiance et vos échanges, parfois exigeants mais toujours constructifs, ont été une source constante de motivation.

En tournant cette page, c'est avec une profonde confiance dans l'avenir de Val d'Arcomie que je regarde vers les années à venir. Le travail engagé porte déjà ses fruits et ouvre de belles perspectives pour l'avenir. L'intégration récente de notre commune au Parc Naturel Régional de l'Aubrac en est une illustration concrète : elle renforce notre appartenance à un territoire porteur de valeurs fortes, fondées sur la qualité de vie, la préservation de l'environnement et le développement local durable.

En ce début d'année 2026, je souhaite à chacune et chacun d'entre vous une année pleine de santé, de réussite et de bonheur partagé. Ensemble, continuons à faire grandir Val d'Arcomie dans un esprit d'unité, d'ouverture et d'optimisme.

Romuald Rivière

DOSSIER ELECTIONS MUNICIPALES

Municipales 2026 : Vers un nouveau cadre démocratique

À l'aube du renouvellement général des conseils municipaux qui se tiendra en mars 2026, il apparaît essentiel d'informer les habitants / électeurs / électrices de Val d'Arcomie des évolutions notables qui régiront désormais la vie démocratique de notre commune.

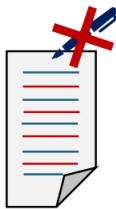
En effet, la loi n°2025-444 du 21 mai 2025, visant à harmoniser les modes de scrutin, a profondément modifié les règles applicables aux communes de moins de 1 000 habitants. **Ces changements touchent tant l'acte de vote du citoyen que la constitution des listes par les candidats.**

L'expression du suffrage : l'avènement de la liste bloquée

La nouveauté majeure réside dans la fin du « panachage ». Jusqu'alors, l'électeur pouvait, dans nos communes, rayer des noms ou ajouter des candidats de son choix. Dès mars 2026, cette pratique appartiendra au passé.

Le scrutin de liste s'impose désormais de manière uniforme. Les électeurs seront appelés à se prononcer pour une liste entière et figée. En conséquence, **tout bulletin annoté, raté ou dont l'ordre des candidats aurait été modifié sera frappé de nullité**. Le choix du citoyen se portera sur une équipe et un projet global, garantissant ainsi une plus grande cohésion au sein de la future assemblée municipale.

EN MARS 2026



Scrutin de liste paritaire proportionnel, sans possibilité de panachage : présentation des candidatures sous forme de liste bloquée

La constitution des listes : parité et souplesse

Pour les habitants souhaitant briguer un mandat de conseiller municipal, l'organisation des candidatures répond désormais à des exigences renouvelées :

- L'exigence de parité : Afin de garantir une re-

présentation équitable au sein de nos instances, chaque liste devra impérativement respecter une stricte alternance entre les sexes. La composition suivra la règle de « l'en-trelacement » : un candidat de chaque sexe succédant à un candidat de l'autre sexe, du premier au dernier nom.

La liste des candidats est obligatoirement composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.



L'ordre des candidats sur cette liste ne préjuge en rien de la « désignation » du futur maire, ni de l'ordre des adjoints qui relèvent exclusivement du vote du conseil municipal après les élections.

- Une modularité nouvelle : Le législateur, conscient des réalités locales, autorise désormais une certaine souplesse dans l'effectif des listes. Une liste pourra être déclarée valide si elle comporte un nombre de candidats égal à l'effectif légal du conseil municipal, avec une marge de deux noms en moins ou de deux noms en plus.

Le cas spécifique de Val d'Arcomie : En sa qualité de commune nouvelle, Val d'Arcomie bénéficie d'un régime dérogatoire pour la détermination de l'effectif de son conseil. Pour le prochain mandat, le nombre de sièges à pourvoir sera calculé selon les dispositions spécifiques aux communes nouvelles, assurant une représentation juste de nos territoires historiques. Ainsi, le nombre de conseillers à élire reste à 19, comme actuellement. En raison de la modularité mise en place, une liste sera déclarée complète à partir de 17 membres (et jusqu'à 21).

La constitution des listes

Les délais de candidature n'ont pas été modifiés. Les candidatures doivent être déposées en sous-préfecture de Saint Flour au plus tard, pour le premier tour, le troisième jeudi qui précède le jour du scrutin, à 18h00 (soit **le 26 février 2026 à 18h00**), et pour le second tour, le mardi qui suit le premier tour, à 18h00. Les modalités sont les suivantes :

- déclaration de candidature de la liste, (formulaire CERFA dédié), par le candidat tête de liste, chargé de toutes les déclarations et démarches liées à l'enregistrement de la liste (possibilité de confier cette mission à une personne dûment mandatée)

- dépôt de candidature sous forme de liste, complété d'une candidature de chaque colistier, y compris le candidat tête de liste
- dépôt de candidature obligatoire pour chacun des tours de scrutin

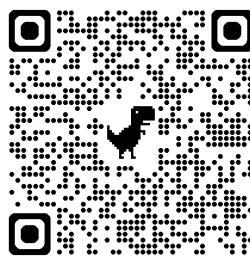
La désignation du conseil municipal

À l'issue de l'élection des conseillers municipaux, l'élection du maire et de ses adjoints suivra également ces nouveaux principes. Les adjoints seront désormais élus au scrutin de liste paritaire, assurant ainsi que l'exécutif municipal soit le reflet de l'équilibre homme-femme ayant présidé à l'élection. Les conseillers communautaires seront aussi désignés par le conseil municipal.

Un engagement pour l'avenir

Ces dispositions, bien que plus formelles, visent à renforcer la stabilité de nos institutions locales et à assurer une gouvernance paritaire et sereine. **La municipalité reste à la disposition des citoyens pour toute précision complémentaire concernant ces nouvelles modalités de candidature et de vote.**

L'élection municipale demeure l'acte fondateur de notre vie locale ; en comprendre les règles, c'est en assurer la vitalité.



Plus d'infos en suivant ce QR Code :

[https://www.vie-publique.fr/
elections-municipales-et-
communautaires-des-15-et-22-mars-
2026](https://www.vie-publique.fr/elections-municipales-et-communautaires-des-15-et-22-mars-2026)



Règlement du service des Eaux

À compter du 1er janvier 2026 entre en vigueur un règlement du service des eaux. Ce document validé par le conseil municipal de juin définit les conditions de réalisation des ouvrages de raccordement et les relations entre la commune et les abonnés au service. Il définit notamment les modalités pratiques de gestion entre la commune, responsable du réseau d'eau, qui assure la production, le traitement et l'acheminement de l'eau potable et les abonnés.

S'appuyant sur tout le cadre juridique en vigueur sur le sujet, ce document détaille :

- les modalités de souscription d'un contrat d'abonnement,
- les conditions et les modalités de création d'un branchement au réseau d'eau ainsi que les modalités de mise en service de celui-ci,
- les caractéristiques des compteurs d'eau, leur implantation, l'entretien et le remplacement éventuel,
- les responsabilités des parties (partie public / partie privative).

Ce document rappelle également la structure de la tarification. Pour mémoire, le tarif de l'eau à Val d'Arcomie est composé d'un abonnement et d'un prix hors taxe du mètre cube d'eau. Pour la commune, le prix de la consommation est encore dégressif (diminue quand le volume consommé augmente au dessus du seuil de 500m³) mais cela de-

vrait changer dans les années à venir, l'Agence de l'Eau qui définit le cadre de la facturation ne souhaite plus ce type de tarif.

La facture intègre également plusieurs redevances (une redevance sur le prélèvement et une redevance sur la pollution) qui sont perçues par la commune mais entièrement reversées à l'agence de l'eau.

Enfin le règlement précise les différentes sanctions encourues par les abonnés dans le cas d'infraction (non respect du règlement, infraction au Règlement Sanitaire Départemental, manœuvres illicites).

Ce document permet de professionnaliser encore un peu plus la gestion de l'eau faite par la commune de Val d'Arcomie. Ce document est consultable en ligne sur le site de la commune et/ou en mairie pour ceux qui le souhaitent. Les élus sont à votre disposition le cas échéant (<https://valdarcomie.fr/news/reglement-communal-de-leau/>)



Evolution des tarifs de l'eau

En début de mandat, la commune s'est engagée dans l'élaboration d'un schéma directeur global eau et assainissement qui a défini une liste de travaux à engager pour au moins les 10 ans à venir. Ces travaux concernent la sécurisation de l'approvisionnement (interconnexion entre captages, nouvelles ressources), l'acheminement et la distribution (reprise de vieux réseaux), l'entretien du patrimoine et enfin la mise en conformité des stations de traitement des eaux usées.

Pour assurer le financement des travaux et pouvoir mobiliser les partenaires financiers (État, Département et Agence de l'Eau Adour Garonne), le conseil municipal de décembre a validé une augmentation du prix de l'eau de 3 % (uniquement la part consommation). Le prix de l'abonnement reste inchangé à 70 €. Le prix de l'assainissement a égale-



ment été revu avec une augmentation de 5 % et un prix de l'abonnement arrêté à 35 €.

Sur une facture type de 120 m³ qui correspond à la consommation moyenne d'un foyer de 4 personnes, la facture 2027 (pour la consommation d'eau réalisée en 2026) devrait être de +20 € par rapport à l'année 2025.

La commune doit assurer de nombreux investissements sur l'eau et l'assainissement et une évolution des tarifs est inévitable pour y faire face. La commune a juste la capacité de la rendre progressive pour une meilleure acceptabilité de tous.

Démarche « Village d'Avenir » pour une meilleure gestion du patrimoine

Dans le cadre du programme « Villages d'avenir », piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et en lien avec l'Agence départementale Cantal Ingénierie et Territoires, la commune de Val d'Arcomie bénéficie d'un accompagnement renforcé pour structurer ses projets de développement. Ce dispositif vise à soutenir les communes rurales de moins de 3 500 habitants dans la conduite de projets ambitieux, notamment en matière de réhabilitation du bâti et de dynamisation des centres-bourgs.

À ce titre, l'ANCT a mobilisé le Cerema* afin d'accompagner la commune dans la mise en place d'une gestion active et stratégique de son patrimoine immobilier. Val d'Arcomie a ainsi expérimenté la méthode SURFAC²E, développée par le Cerema, qui permet de mieux connaître et évaluer le patrimoine bâti communal. Fondée sur des visites techniques approfondies et le calcul d'indicateurs synthétiques, cette méthode propose une analyse multicritère des bâtiments et de leur environnement.

Villages d'avenir



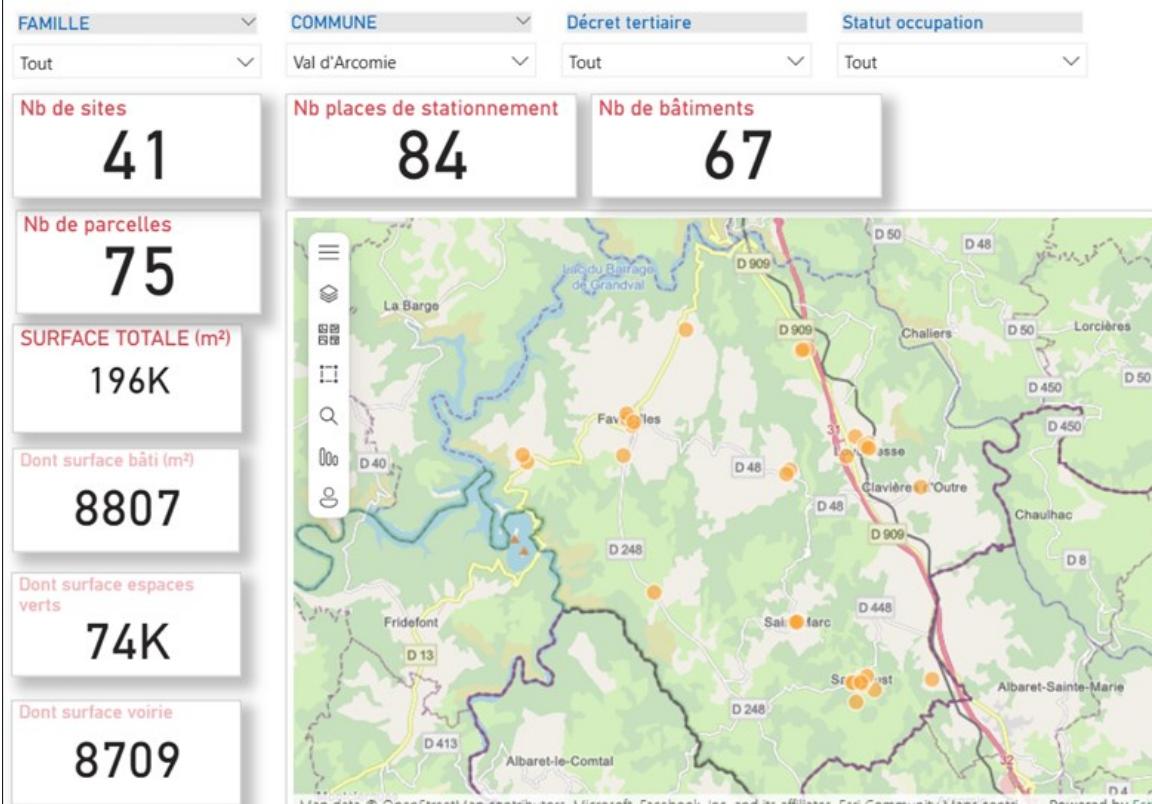
Une douzaine d'audits de sites communaux ont été réalisés fin 2025 en présence des agents du Cerema. Les services techniques de la commune avec le soutien des services de Cantal Ingénierie et Territoires ont complété cet état des lieux afin de disposer d'un diagnostic patrimonial exhaustif.

Ce travail offre à la collectivité une vision globale de son parc immobilier et de son potentiel. Cette base de données va être la base de la définition d'une stratégie d'intervention adaptée aux besoins actuels et futurs : évolution des usages, obligations réglementaires, performance énergétique et adaptation au changement climatique.

(*) Le Cerema est établissement public, expert technique dans divers domaines (aménagement, transports, infrastructures, risques, bâtiment, environnement...) mobilisant ses compétences multi-métiers au service des territoires et de leurs projets.



SITES - Vision générale





Salle multi-activités de Saint-Just

La commune a lancé le projet d'aménagement de la salle multi-activités de Saint-Just, salle qui est implantée sous la mairie actuelle, à l'emplacement du préau et de la cantine de l'ancienne école.

Le 23 mai 2025, une réunion s'est tenue sur site en présence des élus, des associations de Saint-Just et de l'AMO désigné par la municipalité (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage). Cette rencontre a permis



d'identifier les besoins et de prendre en compte les contraintes techniques afin d'élaborer un cahier des charges en vue de la consultation d'un architecte.

À ce jour, l'architecte a été retenu, c'est le cabinet Atelier l'Esquisse de Saint Flour, qui a débuté les études du projet. Une première restitution est prévue pour le mois de février. L'objectif est de déposer le permis de construire au mois d'avril.

Un dossier de demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), destinée à soutenir les projets d'investissement dans les domaines économique, social, environnemental, sportif et touristique ou favorisant le maintien des services publics en milieu rural, a été déposé pour la phase étude.

Par ailleurs, la commune est actuellement à la recherche de financements complémentaires, notamment auprès de la Région et du Fonds vert (aides pour favoriser la transition écologique).

Factures d'eau 2025 (sur la consommation 2024) et 2026

Le service comptabilité de la commune aura mis quasiment 8 mois pour se sortir d'une situation inextricable entre la Direction Générale des Finances Publiques et le service facturation de VEOLIA pour arriver à transmettre aux Val d'Arcomiens la facture pour la consommation d'eau 2024 ! Quand la simplification administrative n'est que théorie !!

Nous tenions au travers de ce bulletin à vous remercier de votre patience sur ce sujet et vous rappeler que la commune met tout en œuvre pour que cela ne se reproduise pas en 2026.

La relève pour la consommation 2025 a commencé le 5 janvier. En cas d'absence, un avis de passage est laissé dans la boîte aux lettres, il convient de le renvoyer en mairie dans les meilleurs délais, idéalement avant fin février pour une prise en compte de votre consommation réelle. Sinon, la commune

procédera à des estimations sur la base de la consommation des années passées.

Vous pouvez soit déposer l'avis complété dans la boîte aux lettres de la mairie ou des annexes, soit l'envoyer par courrier ou éventuellement transmettre un mail à secretariat@valdarcomie.fr avec le nom de l'abonné, le numéro de compteur et l'index relevé en incluant une photo du compteur (attention à avoir un index lisible).

La commune souhaite renouveler les compteurs les plus anciens, à ce titre, VEOLIA prendra rendez-vous avec les abonnés concernés à l'occasion de la relève pour procéder au changement du compteur.

COMMÉMORATIONS

Cérémonie du 11 novembre à Saint Just



TRAVAUX

Dossier suivi par Hervé Hugon



⇒ Voirie et chemin

Le programme voirie 2025 a concerné plusieurs secteurs de la commune :

- Loubaresse (lotissement rue bellevue et chemin du cimetière),
- Monteillon,
- Recoux,
- route de Chambaron (purge des racines),
- La Lande,
- VC de la départementale D248 à la Bessières à Saint-Marc

Ces travaux d'un montant de 132 635,20 €/ttc destinés à améliorer la sécurité et le confort de circulation, sont terminés en ce début d'année.





Les travaux de réfection des chemins communaux ont été confiés à l'entreprise Macary sur les secteurs de Saint-Just et Faverolles, pour un montant de 63 568,20 €/ttc.

En parallèle, les agents communaux ont assuré l'entretien courant des chemins et routes, notamment par le passage régulier de l'épareuse.

⇒ Sécurité et aménagements

Dans un objectif de prévention et de sécurité :

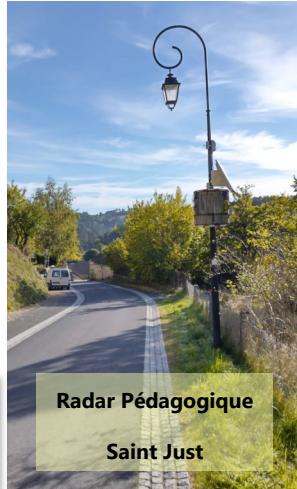
- un radar pédagogique a été installé à l'entrée de Saint-Just ;
- des travaux ont été réalisés sur la croix qui porte le Christ du cimetière de Faverolles, avec la reprise du pied de la croix afin d'en assurer la stabilité.
- Éclairage du passage piéton aux abribus de Loubaresse
- Éclairage solaire de l'abribus et du terrain de pétanque de La Bessaire



Cimetière Faverolles



Passage piéton Loubaresse



⇒ Espaces verts et cadre de vie

Les agents communaux assurent tout au long de l'année l'entretien des espaces verts : tonte des bourgs, des cimetières et des abords des églises, contribuant à un cadre de vie agréable.

Pour améliorer l'efficacité de ces interventions, la commune a investi dans une nouvelle tondeuse Rider Husqvarna à coupe frontale, équipée du mulching et d'un broyeur à fléaux, offrant plus de maniabilité et de meilleures conditions de travail, d'une valeur de 11 977,00€/ttc

La municipalité a aussi acheté un nettoyeur haute pression avec un kit déboucheur de canalisation d'une valeur de 3720,00 € TTC pour l'ensemble.

TRAVAUX (SUITE)

Dossier suivi par Hervé Hugon



Les agents communaux accompagnent les associations locales lors des manifestations qu'elles organisent, en assurant l'approvisionnement, la mise en place et le repli du matériel nécessaire.

⇒ Bâtiments communaux et équipements publics

Plusieurs interventions ont été menées et certaines vont débuter prochainement sur le patrimoine bâti :

- Sécurisation et mise aux normes des garde-corps des ponts SNCF, réalisés par l'entreprise Rénove Pierre Jouvente montant des travaux 12 084 TTC.
- Travaux d'étanchéité de la cheminée du logement communal de Saint-Just pour 2196 € (entreprise Dhenin).
- Reprise de la toiture du préau de l'école de Loubaresse, incluant la charpente et la couverture (entreprise Paratias) pour 2711 €.
 - Entretien du monument aux morts de Loubaresse pour 1430 €
 - A venir réfection du mur d'enceinte de la salle des fêtes de Saint-Marc, avec la pose d'un portail et d'un portillon (entreprise Albisson Johan)



Les équipes en régie sont également intervenues sur diverses fuites d'eau, remplacement de radiateurs, reprise de peinture, dans les bâtiments communaux (salles des fêtes, écoles et camping). Les campings communaux ont fait l'objet d'un hivernage complet (sanitaires, chalets, mobil-homes et piscine), permettant de préserver les installations et de préparer la saison suivante dans de bonnes conditions.



TRAVAUX EAU

Dossier suivi par Christophe Baumelle



Travaux de sécurisation des réservoirs



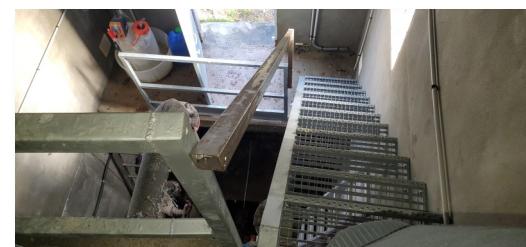
La commune a entrepris en cette fin d'année de sécuriser l'accès aux réservoirs de Faverolles, Loubaresse et La Fage. En effet, un audit sécuritaire avait été produit en 2020 et de nombreux travaux devaient être engagés pour respecter le code du travail.

L'entreprise CR Design de Faverolles a donc été choisie pour assurer la réalisation des travaux : ont

été changées des échelles dans les réservoirs, la reprise de garde corps, de main-courante et d'escalier, ainsi que la mise en place de points d'accroche pour que les intervenants puissent travailler en sécurité.

Le montant des travaux est de 9 813 € TTC.

Un nouveau programme sera lancé début 2026 pour sécuriser les réservoirs de Estrémiac, Faverolles, Les Angles, Montchanson et Recoux. Une demande de subvention a été faite en ce sens auprès des services de l'État.





Association « Granit et Patrimoine »

Une nouvelle association vient de voir le jour sur la commune : « Granit et Patrimoine ». Son objectif est de promouvoir, valoriser et transmettre les connaissances et le savoir-faire liés au granit en Margeride, élément emblématique de notre territoire.

L'association s'intéresse à plusieurs thématiques complémentaires :

- la géologie,
- le patrimoine naturel,

- le patrimoine bâti,
- la taille de la pierre, à travers les pratiques et les savoir-faire traditionnels.

Par ses actions, « Granit et Patrimoine » contribue à la préservation et à la transmission de l'identité locale, tout en sensibilisant le public à la richesse de notre environnement et de notre histoire.

Co-présidentes : Marie Anackiewicz et Chantal Martin

Contact : Claude Anackiewicz,
anackiewicz.claude@orange.fr



CHANTIER PARTICIPATIF

Création d'un terrain de pétanque à Clavières d'Outre

En 2024, le club de pétanque La Boule de la Truyère a été créé, comptant aujourd'hui 31 licenciés, le club est déjà engagé dans des compétitions aux niveaux départemental, régional et national. Cette dynamique sportive a rapidement mis en évidence la nécessité de disposer d'un terrain adapté permettant également l'organisation de concours officiels.



Après plusieurs réunions de concertation entre le bureau du club et les élus municipaux, un accord a été trouvé concernant l'implantation du futur terrain de pétanque ainsi que les aménagements à réaliser.

La commune a accompagné ce projet en fournissant les matériaux nécessaires (blockage, gravier de finition et barrières en bois) et en participant aux frais liés au matériel. Les travaux ont été réalisés par les membres du club eux-mêmes, dans un esprit de



chantier participatif, témoignant de leur engagement et de leur implication dans la vie communale.

Par ailleurs, un point d'eau a été installé par la commune afin de répondre aux besoins liés à l'utilisation du site. D'autres aménagements viendront compléter cet équipement ultérieurement.

Ce projet illustre une collaboration réussie entre la municipalité et les associations locales, au service du dynamisme sportif et du lien social sur la commune.



TOURISME

Gestion du camping, des bungalows, des chalets et de la piscine de Saint Just

Lors du conseil municipal du mois de septembre, la municipalité a décidé de proposer la gestion du camping de Saint Just (avec les 6 bungalows bois à l'intérieur du camping, les 11 emplacements de mobil-homes loués à l'année, les 5 chalets en face du stade) en délégation de service public. La piscine de Saint Just est également proposée dans ce lot, comme une option, tout en conservant sa vocation de piscine municipale ouverte au public.

La délégation de service public est un mode de gestion par lequel une commune confie l'exploitation

d'un service public à un tiers, qui en assume la gestion et les risques, en se rémunérant principalement sur les résultats du service. Un contrat est établi entre la commune et le délégataire. Dans le cas présent, il est proposé pour une durée de 7 ans. Ce mode de gestion permet à une municipalité de transférer la charge de travail liée à la gestion de ses structures tout en restant propriétaire, et en cadrant les orientations du délégataire dans un contrat détaillé. La commune et le délégataire mettent au point les termes de leur collaboration lors d'une phase de négociation : orientation, objectifs, bilan prévisionnel, personnel mis en place, tarifs pratiqués, limites de compétence, rémunération de la commune par le délégataire, etc...

L'heure est à la négociation des termes du contrat. La décision finale sera prise lors du dernier conseil municipal de cette mandature.



AFFAIRES SOCIALES

Dossier suivi par Christiane Falcon



Colis de Noël de nos aînés

Cette année, ce sont 140 colis de Noël qui ont été offerts à nos aînés habitant la commune (auxquels s'ajoutent 15 colis livrés en maison de retraite). La distribution a été faite par les élus pour l'essentiel le dernier week-end de décembre. Les colis provenaient de l'entreprise Tinel, le panier était garni de petites douceurs, de mignardises et de mets raffinés.





Projet pédagogique autour de la taille de la Pierre à Faverolles

Dans le cadre de leur projet consacré aux tailleurs de pierre, les élèves de Faverolles ont bénéficié de l'accompagnement de nombreux spécialistes : M. Alain Jacquet, géologue ; M. Jérémy Nico, chargé de mission Natura 2000 ; M. Grégory Jouvente tailleur de pierre de Faverolles et M. Vincent Giordadengo, sculpteur ; M. Paul Portal, serrurier-métallier de Faverolles, ainsi que des passionnés du granit réunis au sein de l'association Patrimoine bâti et granit.



de géologie intitulée « Amène ton caillou », avant de se poursuivre par la découverte de la faune et de la flore associées aux murs en pierres sèches. Les élèves ont ensuite participé à plusieurs ateliers : exploration du patrimoine bâti en granit, compréhension des paysages de chaos granitiques et initiation aux techniques de taille de pierre.

Afin d'enrichir encore ce parcours, une séance consacrée à la création d'un conte a été proposée grâce à l'intervention du Pays d'Art et d'Histoire de Saint-Flour et de l'Écomusée de la Margeride.

Ce projet pédagogique mené sur l'année a donné lieu à de nombreuses activités pluridisciplinaires. Les domaines fon-



L'aventure a débuté par une séance

damentaux ont été mobilisés à travers la production d'écrits (conte et poèmes), ainsi que l'utilisation de la numération et de la géométrie pour concevoir l'emblème de l'école. Les sciences, l'histoire, la géographie, les arts visuels et diverses compétences transversales ont également été sollicités.

L'ensemble de ces apprentissages a pris tout son sens grâce à la réalisation d'une œuvre collective durable pour l'école : un soleil en granit, porteur des valeurs de l'établissement, fendu, taillé et sculpté par les élèves eux-mêmes. L'installation de la structure se fera avec le concours de la municipalité et de M. Paul Portal.



RETOUR SUR ...

Finale du championnat de France d'enduro à Montchanson

Les 10, 11 et 12 octobre 2025 resteront gravés comme un temps fort de l'année pour notre territoire. La finale du Championnat de France d'Enduro s'est tenue à Saint-Flour, offrant un spectacle sportif de grande ampleur, dont une partie s'est déroulée sur nos terres grâce à une spéciale tracée à Montchanson.

Le ronronnement des quelques 320 motos engagées et l'intensité de la compétition ont rythmé tout le week-end, attirant un public nombreux et passionné. Cet événement a également été l'occasion d'une belle mobilisation locale, portée par les APE de Val d'Arcomie.

Les APE de Loubaresse et de Faverolles ont uni leurs forces pour assurer, tout au long du week-end, la restauration et la buvette sur la spéciale. Le succès a été au rendez-vous : plus de 1 000 sandwichs servis et un nombre impressionnant de crêpes, au point d'en donner le tournis !

Les clés de cette réussite sont mul-



tiples : une météo idéale, une population répondant présente à l'appel au bénévolat, et une organisation exemplaire. Une quarantaine de bénévoles se sont relayés sans relâche durant les 2 jours pour assurer la sécu-



rité autour de la spéciale, ainsi que le bon fonctionnement de la restauration et de la buvette.

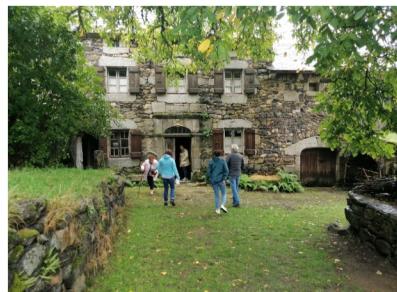
Grâce à cet engagement collectif, l'intégralité des bénéfices a été reversée aux écoles de Faverolles et de Loubaresse, donnant à cet événement sportif une belle dimension solidaire.

La municipalité tient à remercier chaleureusement l'ensemble des bénévoles pour leur engagement, ainsi que Fabien Rocher, membre du Moto Club du Haut-Cantal, responsable de cette spéciale et coordinateur des associations, pour la qualité de l'organisation et la réussite de cet événement.



50 ans de l'écomusée

Le dimanche 21 septembre a eu lieu les 50 ans de l'écomusée de Margeride. La fête a eu lieu à Loubaresse avec au programme : des spectacles, des ateliers créatifs, des visites guidées, la fabrication du pain à la ferme et la cuisson de desserts, une création artistique, des représentations de danse, la découverte des réserves de l'Ecomusée, des jeux anciens ou encore l'incontournable aligot-saucisse !



RETOUR SUR ...

Retour en image sur le Comice Agricole



Faverolles a accueilli le comice agricole de la cité des vents pour sa 44e édition, couplé cette année avec le départemental charolais. La manifestation s'est déroulée le 30 août dernier. Ce sont les associations de la commune qui se sont chargées, ensemble, d'assurer la sécurité, le parking, la préparation et le service de plus de 400 repas. Elles ont partagé les bénéfices.

Conférence « Femmes de la Résistance »



Salle comble le jeudi 2 octobre dernier à Saint Just pour la conférence "Femmes de la Résistance", et un public ravi de cette mise en avant des femmes ayant eu un rôle prépondérant au sein des mouvements de résistance auvergnats. Merci à Pays d'art et d'histoire et à Mme Françoise Fernandez, la conférencière du jour.

Niveau d'eau du lac de Garabit-Grandval

Vous n'avez pas été sans remarquer le niveau exceptionnellement bas du lac de Garabit-Grandval depuis décembre. Comment expliquer cette situation ?



Les niveaux des lacs des barrages fluctuent en fonction de plusieurs paramètres, dans les limites d'exploitation autorisées par les pouvoirs publics. Dans le cas de Grandval, ce niveau fluctue entre les côtes 706.50 et 742 mètres (par rapport au niveau de la mer).

Le niveau actuel du lac de Grandval résulte de la concordance de 3 facteurs :

1. Les conditions hydrologiques naturelles et leur évolution en raison du changement climatique : la fin de l'été 2025 a été sèche entraînant un impact sur le niveau du lac (726 m fin août).

2. La demande de production d'électricité : depuis septembre, les besoins en électricité ont été importants.

3. Des contraintes techniques exceptionnelles cet hiver : la réalisation de travaux nécessitant de limiter le niveau du lac pour des travaux au barrage de Labarthe (en aval de Grandval), prévus jusqu'à fin 2026. L'abaissement volontaire du niveau vise à garantir la sécurité du chantier et des intervenants pour les retenues amont (Sarrans et Grandval) afin de stocker les apports naturels et éviter qu'ils n'impactent le chantier de Labarthe.

Ces trois paramètres imposent d'adapter le mode de gestion, tout en respectant les consignes autorisées. Les lacs peuvent être exploités jusqu'au niveau minimum si nécessaire. Les lacs de Sarrans et Grandval devraient retrouver leur niveau estival habituel en 2026 en fonction de l'hydraulique du printemps. Un retour à l'exploitation

courante est attendu pour l'hiver 2026-2027.

EDF invite les usagers à la prudence sur les berges : EDF recommande la plus grande prudence le long des berges du lac exceptionnellement découvertes en raison du niveau bas du lac. S'aventurer sur ces parties habituellement immergées peut générer des risques de glissade ou d'enlisement. Restez prudents.

Nota : la navigation est interdite si le niveau est inférieur à 715 m (par l'arrêté préfectoral de navigation de 2015 complété en 2018). Pour connaître la praticabilité des différentes mises à l'eau qui dépend du niveau du lac, leur état de fonctionnalité est disponible sur le site Ma Rivière & Moi :

<https://mariviereetmoi.edf.fr/#/map>



ÉTAT CIVIL 2025

GRAS Eric (17/12/2025)
BARLE Alain (24/11/2025)
BELAUBRE Jean-Marc (29/01/2025)
BORNER Ursula épouse DUJARDIN (15/01/2025)
BOUCHARD Roland (21/03/2025)
COMBEUIL Denise épouse DEUXLIARD (10/01/2025)
ESTEVENON Jean (03/11/2025)
LIONNET Jean Baptiste (27/08/2025)
TOURRETTE Marcelle épouse IRLE (05/05/2025)
ZYMELKA Sylvie épouse VOILLOT (17/09/2025)
LIONNET Anna épouse BARRET (20/01/2025)
VIGIER Pierre (26/10/2025)
FAURE Eric (18/09/2025)
BRUN Yvette (29/08/2025)
FALCON Lucienne (06/05/2025)
CHEVALIER Noélie (09/03/2025)
ODOUL Gaëtan (11/01/2025)

Une pensée pour celles et ceux qui nous ont quittés :



Ils/elles se sont dit oui :

- * CAUDRON Arnaud – VIGIER Laure (21/06/2025)
- * DUJARDIN Julien – PORTAL Sandra (09/05/2025)
- * PELLEGRY Quentin – FLEYS Magali (09/08/2025)
- * LAMURE Mathieu – KAPALA Marine (23/08/2025)



Ils ou elles sont venus au monde :

- ◊ BONY Chloé (27/05/2025)
- ◊ ODOUL Louis (23/05/2025)
- ◊ ROCHER Léna (09/06/2025)
- ◊ BONIFACIE Milann (25/09/2025)
- ◊ MAUGER Livia (26/02/2025)
- ◊ PORTAL Aya (11/01/2025)

Félicitations aux parents

FOCUS SUR ...

Du café d'orge produit à Val d'Arcomie



Du café d'orge ? D'aucuns seront surpris par l'association de ces deux mots. Pourtant, il existe depuis très longtemps une alternative au café, fabriquée à base d'orge torréfié (ça se consomme no-

tamment au Portugal, en Italie, ou en Europe Centrale, et ça a aussi été un substitut au café pendant les périodes de pénurie en France).

Le café d'orge présente des avantages à maints égards : pas de caféine, production locale, goût se rapprochant du café avec des notes de pain grillé, caramel et noisettes, pas de conséquence en cas de consom-



mation excessive, pas d'accoutumance.

Flora Kapala, 29 ans, a lancé son entreprise « KaféKap » de production de café d'orge à Val d'Arcomie. Son atelier est à Auriac de Faverolles. Elle torréfie et ensache de l'orge bio qui provient d'Auvergne. Elle a été l'une des gagnante d'« Auverboost », une aide financière régionale qui récompense les créations d'entreprises innovantes et territorialement ancrées.

A l'aune de nos habitudes modernes, on se laissera volontiers tenter par son orge torréfié qui s'utilise comme du café, à infuser quelques minutes une fois moulu.

En vente à l'épicerie de Faverolles Chez Nadine, à la ferme florale de Margeaubrac, 3 rue des bartières à Auriac de Faverolles et en ligne sur kafekap.fr (QR code)



FOCUS SUR ...

Changement de Propriétaire pour le Drop de Loubaresse



Ce début du mois de janvier a vu l'arrivée d'un nouveau propriétaire au Bar Restaurant Le Drop de Loubaresse.

C'est désormais Jérôme Rolland, 35 ans, qui dirige cet établissement.

Ce lozérien, originaire de Rimeize, a eu par le passé un pied dans la restauration, puis après quelques années dans une autre voie, il retourne derrière le comptoir, aidé par une chef en cuisine.

L'établissement est ouvert tous les jours, sauf le samedi midi, avec service midi et soir (voir les horaires détaillés en bas de page). Vous pourrez ainsi profiter d'un menu du jour complet (menu ouvrier) tous les midis, au tarif de 17.50 € avec entrée, plat, fromage, dessert, 1/4 de vin et café.

Le week-end, c'est un menu amélioré, avec plusieurs propositions. Il est bien entendu conseillé de réserver.

Que ce soit pour le menu unique classique ou pour la proposition du week-end, Jérôme et sa chef ont à cœur de travailler avec des produits frais et de la production locale. Ainsi, la viande est achetée chez Lozère Viande, les volailles et œufs sont locaux, les fruits de mers proviennent de l'étang de Thau (camion présent une fois par semaine à Saint Chely et à Saint Flour), le fromage arrive bien sûr de nos fromageries cantaliennes...

Une à deux fois par mois, Le Drop vous proposera une soirée à thème (vendredi soir ou

samedi soir), avec par exemple une proposition de moules/frites, de jambon à la broche/aligot ou de soirée fruits de mer. Le week-end, une planche de charcuterie pourra accompagner vos apéritifs entre amis.

Dans l'avenir, Jérôme aimerait proposer un dépôt de pain frais (sur



commande), et éventuellement une proposition de relais colis. Pour ce qui est du point poste, l'agrément et la formation prendront un peu de temps et le point poste devrait être fonctionnel au printemps.



Horaires du Drop :

Lundi	6h00 à 14h30	et 18h00 à 23h00
Mardi	6h00 à 14h30	et 18h00 à 23h00
Mercredi	6h00 à 14h30	et 18h00 à 23h00
Jeudi	6h00 à 14h30	et 18h00 à 23h00
Vendredi	6h00 à 14h30	et 18h00 à 01h00
Samedi	fermé matin	et 18h00 à 01h00
Dimanche	11h00 à 14h30	et 18h00 à 23h00

Coordonnées du Drop :

Tel : 04 71 20 53 97 ou 06 08 92 56 51

Lien Facebook : « Le Drop » voir ce QR Code



CONTACTER LA MAIRIE OU LES ÉLUS

Horaires d'accueil du public

PERMANENCES DANS LES ANNEXES DE MAIRIE :

- Faverolles :**
Lundi : 9h00 – 12h00 et 13h30 – 16h00
Mercredi : 9h00 – 12h00 et 13h30 – 16h00
Jeudi : 9h00 – 12h00
Vendredi : 9h00 – 12h00
- Agence postale de Faverolles :**
Les matins 10h à 12H du lundi au vendredi
- Saint Just, avec l'Agence Postale :**
(à l'ancienne école)
Mardi : 9H00 à 12H30
Jeudi : 13H30 à 17H00
Vendredi : 13H30 à 16h30
- Saint Marc :**
Sur rendez-vous les mardis après midi ou mercredis après midi

Mairie de Val d'Arcomie à Loubaresse :

Lundi au Vendredi : 9H00 - 12H00 et 13H30 - 17H00

COORDONNÉES :

- Adresse postale :
Mairie de Val d'Arcomie
Bourg de Loubaresse
15320 Val d'Arcomie
- Mail :
mairie@valdarcomie.fr
- Téléphone :
04 71 73 70 11
du lundi au vendredi
9h30 à 12h puis 13h30 à 17h Choix 1)
- Site Internet : valdarcomie.fr
- Page Facebook "Val d'Arcomie"
- Application Panneau Pocket « Val d'Arcomie » (QR Code ->)



Le Maire et les adjoints sont disponibles sur rendez-vous.

Maison des services de Ruynes en Margeride : 04 71 20 09 26
(lun, mar 9h à 12h ; mer, jeu, ven : 9h à 12h et 14h à 17h)

Véolia - Incident Eau 09 69 32 35 52 (en dehors des heures d'ouverture de la mairie)

Depuis la création du site internet de la commune, il existe une page permettant de signaler à la mairie les petits tracas du quotidien à l'aide d'un formulaire en ligne. Menu "Pratique" puis "Signaler", ou adresse directe <https://valdarcomie.fr/signaler/>



A l'aide du coupon ci-dessous, vous pouvez également vous exprimer directement :

- pour signaler un problème, poser une question
- pour faire une suggestion ou une remarque

(N'hésitez pas non plus à faire une suggestion ou un commentaire sur ce bulletin municipal)



Remplissez ce coupon, découpez le et déposez le dans une des boîtes aux lettres d'une mairie de la commune



Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone pour être recontacté le cas échéant : _____

Votre message :

AGENDA DES MANIFESTATIONS



Comme toujours, pensez à consulter l'agenda mis à jour en temps réel sur notre site internet pour vous tenir informé des dernières modifications.
Association : pensez à tenir informé l'administrateur du site (administrateur@valdarcomie.fr)

Date	Evènement	Lieu	Organisateur	Contact/Infos
Dim 1er février	Tirage de la Tombola de l'APE Loubaresse – Tripoux 8h à 14h. Tombola 11h	Salle de Loubaresse	APE Loubaresse	apeloubaresse15@gmail.com
Sam 7 février	Moules-Frites	Salle Loubaresse	AS Foot Saint Just	
Sam 21 février	Bal musette Gilles Saby	Salle de Loubaresse	Comité les Falageois	les.falageois@gmail.com
Sam 28 mars	Soirée Tartiflette avec animation	Salle de Loubaresse	APE Loubaresse	apeloubaresse15@gmail.com
Sam 4 avril	Bal musette avec Véronique Pomiès	Salle de Loubaresse	Groupe Folklorique de la Haute Truyère	
Sam 18 avril	Bal disco avec Quentin Mazuel	Salle de Loubaresse	Comité Loubaresse	06 79 81 18 94
Jeu 30 avril	Bal disco	Salle de Faverolles	Comité les Falageois	les.falageois@gmail.com
Ven 1er mai	Foire du 1er mai de Faverolles	Faverolles	Comité les Falageois	les.falageois@gmail.com
Sam 9 mai	Rencontres folkloriques	Salle de Loubaresse	Groupe Folklorique de la Haute Truyère	
Sam 30 mai	Pizzas au four de Lair	Lair de Loubaresse	APE Loubaresse	apeloubaresse15@gmail.com
Ven 26 juin	Fête de l'école	Ecole Loubaresse	APE Loubaresse	apeloubaresse15@gmail.com
Sam 4 juillet	Fête de Saint Marc	Saint Marc	Comité animation St Marc	
Mer 8 juillet	Marché de Pays	Loubaresse	Comité Loubaresse	06 79 81 18 94



Suivre l'actu de nos associations sur Facebook :

